



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Points 141 et 103 z) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2021

Désarmement général et complet : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

Incidences sur le budget-programme du projet de décision [A/C.1/75/L.67](#)

Trentième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état, présenté par le Secrétaire général en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, des incidences sur le budget-programme du projet de décision [A/C.1/75/L.67](#) concernant les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ([A/C.5/75/10](#)). À cette occasion, il s'est entretenu à distance avec des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses par écrit le 2 décembre 2020.

2. Aux termes du projet de décision [A/C.1/75/L.67](#), l'Assemblée générale décide, entre autres, de prier le Secrétaire général de convoquer le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, créé en application de la résolution [72/55](#), pendant 10 jours ouvrables au maximum en 2021 pour qu'il puisse achever ses travaux.

3. Dans l'état qu'il a présenté ([A/C.5/75/10](#)), le Secrétaire général donne des informations complémentaires sur : a) le rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2021 (*ibid.*, par. 3) ; b) les activités prévues pour donner suite aux demandes formulées (*ibid.*, par. 4 et 5) ; c) les incidences financières



des propositions (ibid., par. 6 à 13) ; d) la possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2021 (ibid., par. 16).

II. Ressources nécessaires

4. Pour donner suite aux demandes formulées, il faudrait des ressources supplémentaires d'un montant total de 286 900 dollars pour 2021, qui seraient ventilées comme suit :

a) **Services de conférence.** Un montant de 88 500 dollars, soit 85 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 3 500 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)], serait nécessaire pour assurer le service des réunions et les services de documentation pendant une session de cinq jours, qui comprendra 10 réunions et se tiendra à New York en 2021. Ayant posé la question, le Comité a été informé que des ressources avaient été prévues au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2021 en vue de la session de cinq jours qui se tiendra à Genève ;

b) **Autres services.** Un montant de 198 400 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) permettrait de couvrir les frais de voyage des experts et du (de la) secrétaire du Groupe d'experts gouvernementaux qui participeront aux sessions.

5. Le Secrétaire général indique que, comme suite à la résolution [72/55](#) de l'Assemblée générale, les crédits ci-après ont été approuvés dans le budget-programme de 2020 : 85 000 dollars pour les services de conférence à assurer pendant une session de cinq jours devant se tenir à New York et 387 300 dollars pour les autres services devant être assurés en vue des réunions du Groupe d'experts gouvernementaux pendant 10 jours ouvrables ([A/C.5/75/10](#), par. 6 et 10). Le Secrétaire général indique également qu'il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2020 des ressources approuvées pour 2020 qui doivent être restituées. Ayant demandé des précisions concernant la diminution des ressources demandées au titre du chapitre 4 (198 400 dollars pour 2021 contre 387 300 dollars pour 2020), le Comité consultatif a été informé que la composition du Groupe d'experts gouvernementaux n'était pas connue lorsque les coûts avaient été initialement estimés en 2017. L'Administration sachant désormais que le Groupe est composé de 18 experts répartis dans différentes régions, les frais de voyage ont été calculés sur la base de données réelles, à savoir les lieux où se trouvent effectivement les experts.

6. Le Secrétaire général indique en outre qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 pour financer les activités demandées dans le projet de décision et qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice.

III. Conclusion

7. **Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption du projet de décision [A/C.1/75/L.67](#) entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 286 900 dollars pour 2021, soit 85 000 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 198 400 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) et 3 500 dollars au titre du chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2021. Le**

montant de 286 900 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2021 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.
